



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES  
PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune  
et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
<b>Nom et Prénom :</b> <b>ou Dénomination (pour les personnes morales) :</b> <i>CHU de Rennes</i> <b>Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :</b> <b>Adresse :</b> <i>2 Rue Henri Le Guilloux</i> <b>Commune :</b> <i>Rennes cedex 9</i> <b>Code postal :</b> <i>35033</i> <b>Nature des activités :</b> <i>Établissement public de santé publique</i> <b>Qualification :</b>	
B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 – <i>Apus apus</i>	<i>Destruction ou perturbation de 10 sites de nidification du Martinet noir (10 couples sur un ensemble de 3 bâtiments).</i>
Martinet noir	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION*			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la	<input type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	propriété	
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	
<b>Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :</b>			
<i>Modernisation et Reconstruction du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes sur une emprise de 32 hectares. Portée nationale, régionale et locale.</i>			
D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *			
Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <i>Destruction de 10 sites de nidification du Martinet noir (10 couples sur 3 bâtiments).</i>	
Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Dégradation	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
.....			
Suite sur papier libre			

E. QUELLES EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS*		
Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Formation continue en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <i>Écologue expérimenté avec formation universitaire</i>
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION		
Préciser la période : <i>durée des travaux (environ 10 ans)</i> ou la date :		
G. QUELLE SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION		
Région administrative : <i>Bretagne</i> Départements : <i>Ille et Vilaine</i> Canton : Commune : <i>Rennes</i>		
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE*		
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input type="checkbox"/>	
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>	
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser :
<b>Mesures d'évitement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Conservation des zones à enjeux pour les chiroptères et conservation d'arbres à cavités</i></li> <li>- <i>Phasages des travaux hors périodes sensibles pour les chiroptères</i></li> <li>- <i>Conservation des zones à enjeux pour les oiseaux</i></li> <li>- <i>Phasage des travaux hors période de reproduction de l'avifaune</i></li> <li>- <i>Conservation d'espaces végétalisés</i></li> </ul>		
<b>Mesures de réduction</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Création d'espaces végétalisés</i></li> <li>- <i>Veille écologique sur la prolifération du Buddléia</i></li> <li>- <i>Éclairage public adapté pour la faune nocturne</i></li> <li>- <i>Création de lisières par des replantations</i></li> <li>- <i>Favoriser les chauves-souris au niveau du bâti</i></li> <li>- <i>Création d'espaces végétalisés arborés, arbustifs et herbacés</i></li> <li>- <i>Coordination environnementale des travaux</i></li> </ul>		
<b>Mesures d'accompagnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts conservés et créés</i></li> <li>- <i>Végétalisation du bâti</i></li> <li>- <i>Mise en place de nichoirs pour les oiseaux dans certains espaces verts</i></li> <li>- <i>Maîtriser les dangers pour la faune</i></li> </ul>		
<b>Mesures de compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Installation de nichoirs artificiels pour le Martinet noir (ratio de x5)</i></li> </ul>		
<b>Suivis environnementaux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Suivi écologique du chantier par un coordinateur environnemental de travaux</i></li> <li>- <i>Suivi de l'avifaune nicheuse et recherche des espèces patrimoniales (2 jrs / an) pendant 5 ans</i></li> <li>- <i>Suivi des chiroptères (écoute nocturne + suivi de gîtes en été et en hiver: 3 jrs / an) pendant 5 ans</i></li> <li>- <i>Suivi spécifique des nichoirs artificiels du Martinet noir (2 jrs /an) sur une durée de 3 ans</i></li> </ul>		
<b>Après application des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de compensation, les impacts résiduels seront nuls ou non significatifs. Ainsi le projet n'est pas en mesure de porter atteinte à l'état de conservation dans un état favorable de la population locale de Martinet noir.</b>		
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : <b>Plans et cartes : Voir dossier de dérogation ci-joint</b>		

## I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : *Rapports de suivis écologiques*

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

*Des suivis faunistiques seront effectués durant 5 ans. À l'issue de chaque campagne de suivi, un rapport sera transmis aux services instructeurs.*

\*cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Rennes

Le : **12 juin 2020**

Votre signature :

Pour la Directrice Générale  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Frédéric RIMATTÉI

